

parti libéral, et au fait que le parti libéral s'était assuré l'appui du clergé de cette province. Le clergé rouge, dit-il, mais personne dans cette Chambre ne sait mieux que lui que le clergé rouge est loin de représenter la majorité du clergé de cette province. Plus que cela, d'après ma propre expérience dans la lutte, l'action du clergé rouge a été loin d'avoir quelque effet sur l'élection, car dans mon comté, dans les deux comtés réunis de Richmond et Wolfe, il n'y a qu'un rouge, si je peux m'exprimer ainsi, dans le clergé, et cet homme a dû rester inactif, tandis que les autres, au nombre de 12, ont travaillé, et plusieurs d'entre eux ont travaillé activement contre moi en faveur du candidat conservateur, l'ami de l'honorable député. L'honorable député—et au besoin je pourrais lui dire mieux que cela—que non seulement les membres ordinaires du clergé, à sa connaissance, se sont occupés de la lutte, mais d'autres encore.

M. l'Orateur, mon comté renferme environ deux tiers de Canadiens-français catholiques et un tiers d'anglais protestants, et je puis dire ceci; que si j'ai été élu pour appuyer le parti libéral, ce n'est pas par l'influence du clergé, par l'influence des Canadiens-français catholiques, mais par la majorité des anglais protestants. Et je défie l'honorable député de Sherbrooke (M. Ives) ou qui que ce soit de dire que j'ai tenté, durant la lutte, de soulever des préjugés religieux ou de races. Au contraire, la lutte a été faite, dans ces comtés, sur le mérite de la politique libérale. C'est sur ce principe seul que s'est fait la lutte, et sur ce principe seul que nous avons remporté la victoire dans ces comtés qui avaient été dix-huit ans conservateurs.

Nous avons remporté la victoire cette fois-ci parce que ces conservateurs trouvaient que l'ancien gouvernement ne méritait plus leur confiance et qu'un changement était nécessaire. Les sentiments religieux ou de race n'ont eu rien à voir dans la lutte. Ce n'est pas grâce à ces sentiments que j'ai été élu, mais parce que le peuple comprenait que le pays avait été mal administré, parce qu'il avait confiance qu'un autre gouvernement conduirait la chose publique mieux que ne l'avaient fait ces prédécesseurs.

J'ai dit que je ne voulais pas retenir longtemps l'attention de la Chambre. Je dois tenir ma promesse, mais je dois protester non seulement contre l'insinuation, mais contre la fausse assertion faite par l'honorable député (M. Ives), assertion qu'il savait devoir être fausse.

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. l'ORATEUR : Ayez la bonté de retirer cette expression.

M. STENSON : Je la retire. J'espère que l'on m'excusera, à raison de mon peu d'expérience dans cette Chambre. Je me suis laissé emporter devant l'assertion faite par l'honorable député de Sherbrooke, assertion que je sais n'être pas exacte et que mon honorable ami sait aussi, j'en suis parfaitement convaincu, n'être pas tout à fait conforme aux faits.

M. DAVIN : Dans d'autres circonstances, M. l'Orateur, je ne prendrais pas part au débat sur l'adresse, mais je croirais commettre une grande injustice à l'égard des Territoires du Nord-Ouest si je n'exprimais pas aujourd'hui l'opinion, que je sais exister là-bas, que l'on avait lieu de s'attendre

M. STENSON.

à un discours du Trône différent de celui-ci, vu les promesses et les déclarations faites par les candidats partisans de l'honorable chef actuel du gouvernement, et vu aussi les déclarations faites par l'honorable monsieur lui-même et par ses distingués collègues dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs. Je répéterai, en passant, comme il en a été fait mention au cours du débat, ce que j'ai dit ici alors que l'honorable monsieur était le chef de l'opposition, savoir que si le parti libéral arrivait au pouvoir personne ne pourrait occuper le poste élevé de premier ministre, personne ne pourrait atteindre cette haute position qui me fût plus agréable, s'il veut bien me permettre de parler ainsi, ou probablement plus agréable au pays, que l'honorable monsieur. Je dois aussi dire, M. l'Orateur, que lorsque je me rappelle les déclarations catégoriques faites par l'honorable monsieur, les déclarations faites de temps à autre et renouvelées au cours du présent débat, déclarations excessivement ingénieuses, cette adresse est décevante pour ceux d'entre nous qui ont étudié ses discours, et décevante pour les nombreux citoyens du Nord-Ouest que je sais avoir été influencés par les promesses faites sur les hustings.

Pendant les dernières élections on a déclaré dans les Territoires du Nord-Ouest que si le chef actuel du gouvernement arrivait au pouvoir, son premier acte serait de décréter l'entrée en franchise des instruments aratoires. Cette déclaration a été faite sur tous les hustings, et gobée par les électeurs dans tous les Territoires du Nord-Ouest. Et, comme conséquence, je suis en mesure d'affirmer en connaissance de cause que des centaines de votes ont été donnés pour les candidats partisans de l'honorable chef actuel du gouvernement. Et que nous dit-on maintenant dans ce discours du Trône ? On nous dit que cela ne peut pas se faire à présent. Si le gouvernement a l'intention d'admettre en franchise les instruments aratoires, et de se rendre par là au désir des cultivateurs des Territoires du Nord-Ouest, remplissant en même temps les promesses faites par les candidats libéraux et par leurs partisans dans les Territoires du Nord-Ouest, pourquoi retarder ? Peut-on donner quelque raison pour justifier ce retard ? L'honorable préopinant a soutenu, d'une manière assez juste, je crois, que si l'on a l'intention d'établir un tarif de revenu il n'y a aucune raison pour en différer l'adoption. Et, il va sans dire, que ce que d'autres orateurs ont dit de l'effet que cela aura dans le pays est incontestable, manifeste et propre à convaincre tout esprit sain. Mais le point sur lequel je désire appeler l'attention de cette Chambre et des Territoires du Nord-Ouest, c'est qu'on nous a promis clairement que si l'honorable monsieur arrivait au pouvoir les instruments aratoires seraient admis en franchise. Par conséquent l'honorable monsieur n'est pas complètement indemne de quelques-unes des insinuations qui ont été faites au sujet de sa sincérité. Il a accusé dans cette Chambre, comme l'ont fait quelques-uns des autres honorables messieurs, notamment l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright), le chef de l'opposition de manquer de sincérité et de se servir de la parole pour dissimuler sa pensée.

Mais, M. l'Orateur, après avoir lu attentivement les discours de l'honorable monsieur; en présence des déclarations faites par lui au sujet du tarif dans les villes et les comtés, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'Est du Canada; en égard